TRAVAUX DANS LA COMMUNE

A cette époque de l'année un grand nombre de programmes de travaux sont engagés. Certains sont achevés, d'autres en cours d'achèvement.

Quant à la construction de l'Ecole Maternelle au Centre, c'est pour un peu plus tard.

Voici sous la forme de photographies certains travaux en chantier ou terminés :

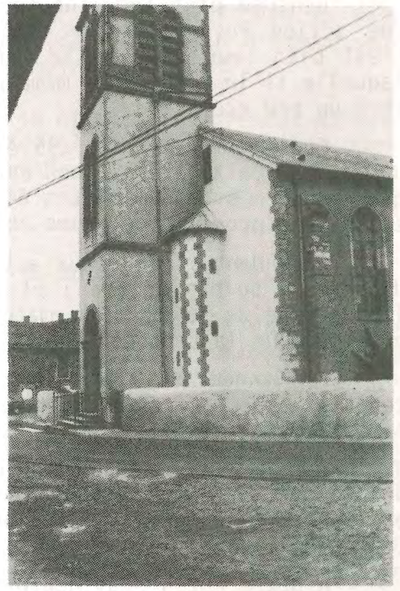

Crépi des petites façades latérales de l'Eglise

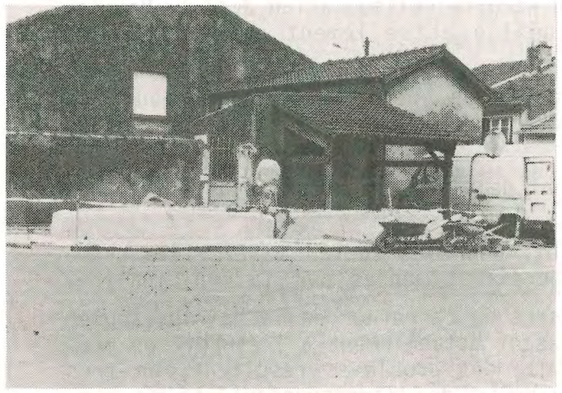

Rajeunissement de la fontaine
Mise à blanc de la pierre et reconstitution
Pose de bordure et dallage
Travaux effectués dans le cadre de l'aménagement des usoirs

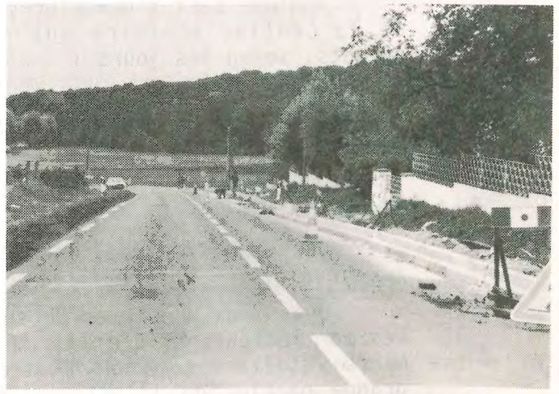

Pose de bordures de trottoir de la pharmacie au chemin de la Woëvre

réfection du chemin de la Woëvre.....du Chemin de Frocourt (la partie pentue)

Réalisation d'un chemin piétonnier depuis l'ancien préau jusqu'à la ruelle du Haut du Village

Mise en place de panneaux de signalisation divers ; avec notamment la pose de panneaux demandant aux automobilistes de ralentir

de plus,

Au Groupe Scolaire du Centre, la construction du préau est en cours.

A la Cantine, le matériel est livré.

Au complexe sportif le terrain de foot a été aéré et sablé ; la pose d'un mât d'éclairage est effectuée entre le terrain de foot et le tennis.

Les terres stockées en fond de parcelle ont été répandues et le mur d'entraînement rehaussé.

A la Mairie, le bureau de l'accueil a été complétement restructuré pour un meilleur service du Public.

Le personnel technique est doté d'un Renault TRAFIC pour répondre à un besoin.

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Malgré les efforts constants faits en matière de fleurissement dans la commune par les particuliers et par la municipalité, le concours des Villes et Villages fleuris ne nous a pas été favorable cette année. Il faut dire que la disproportion d'importance des villes dans la catégorie 1 000 à 5 000 habitants est grande et que le nombre en est plus élevé chaque année.

Dans notre catégorie, le palmarès est le suivant :

1er - Herserange
2ème - Briey
3ème - Blénod-les-Pont-à-Mousson

Toutes des villes aux moyens plus importants que ceux de notre commune. Mais il ne faut pas se laisser abattre et continuer nos efforts pour améliorer notre cadre de vie car un village fleuri est avant tout un village où il fait bon vivre et se promener.

Jury communal des Maisons Fleuries :

Le Jury composé de :

Mesdames BOULANGER, COLLIN, CREUSAT, DERRIERE, MARTIN, SOUDIEU, TISSOT
Messieurs ARBALIN, ARMAND,BOURY, COTEL, CREUSAT, TISSOT

s'est réuni fin Juin, puis début Juillet afin d'établir le palmarès selon un système de points attribués par chaque membre.

Le palmarès est le suivant :

LES PRIMÉS :

1 - MAIRESSE Michel	*- 8 bis, rue du Breuil*	*47 points*
2 - WERRA Jacques	*- 2, place des Mirabelliers*	*44 points*
3 - BERTIN Jean-Claude	*- 5, rue Berlioz*	*43 points*
4 - FRUMINET Claude	*- 11, rue Pasteur*	*38 points*
5 - VILLEQUEY André	*- 9, rue Pasteur*	*38 points*
6 - LARTOIS Jean-Pierre	*- 36, rue Corot*	*37 points*
7 - FLAMMANG Léon	*- 48, rue Flaubert*	*36 points*
8 - DEMOISSON Pierre	*- 43, rue du Château*	*36 points*
9 - BOUCHER Alain	*- 17 bis, rue Berlioz*	*36 points*
10 - BOIZARD Michel	*- 35, rue du Paquis*	*35 points*

LES ENCOURAGÉS :

VANINI Robert	*- 1, rue du Paquis*	*34 points*
LAURAIN André	*- 22, rue des Bouvreuils*	*34 points*
MICHEL Daniel	*- 9, rue des Chênes*	*34 points*
JEAN Pierrette	*- 8, rue du Château*	*33 points*
VIOTTI Roland	*- 7, rue Berlioz*	*33 points*
DAGUET Claude	*- 11, rue Gounod*	*33 points*
COLLET Pierre	*- 2, rue de Liomont*	*32 points*
SCHAAL Robert	*- 6, rue Gounod*	*32 points*
BERTOLUTTI Eugène	*- Chemin de la Woëvre*	*30 points*
L'HOTE René	*- 11, rue des Chênes*	*30 points*

AVAIENT ETE SELECTIONNÉS, mais n'ont pas obtenu la cotation minimale,

Messieurs BARTHELEMY, CLAURADE, DEMANGE, EGGIMANN (route de Lupcourt), FRANCOIS (route de Lupcourt), GOLAB, HACQUARD, JACQUERAY, KREMER, LEMAITRE, LOUIS (Rue du Château), ROMAIN, VASSE.

La remise des récompenses aux lauréats a eu lieu le Lundi 17 Octobre 1988 à la salle Jules Renard.

La Commission de l'Environnement

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La Commission Administrative de la Commission Communale d'Action Sociale a décidé d'attribuer une allocation chauffage :

- aux personnes âgées de plus de 65 ans, exonérées de l'impôt sur le revenu et bénéficiant du fonds national de solidarité ;

- aux adultes titulaires d'une carte d'invalidité d'un taux égal ou supérieur à 75 %, exonérés également de l'impôt sur le revenu.

Les personnes remplissant ces conditions doivent en présenter la demande à la Mairie munies des pièces justificatives suivantes :

- avis de non imposition sur les revenus de l'année précédente,
- une quittance de loyer ou d'E.D.F. attestant le domicile à FLEVILLE
- une pièce attestant le bénéfice du fonds national de solidarité ou copie de la carte d'invalidité.

Le montant de l'allocation est fixé par an et par famille à 550 Francs.

GARAGE ELECTRO MECA
RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
ALAIN PAULUS
1, RUE DU BREUIL
54710 FLÉVILLE-DEVANT-NANCY
TÉL. 83.54.88.08